Lettre d'information de février 2021

Pour tous

Culture	culturebox	Culturebox a été réactivée pour proposer du **spectacle vivant.**
La Fontaine		Le concours « Fêtons La Fontaine » est lancé. **https://eduscol.education.fr/2362/en-2021-fetons-la-fontaine**

Collège

Fluence		**L'espace** consacré à la fluence sur notre site s'enrichira à partir du 6 février d'une nouvelle capsule de formation, réalisée par Maryse Bianco, maître de conférence à Grenoble. http://www.cnesco.fr/fr/lecture/paroles-dexperts/pratiques-enseignantes/
		Le rectorat de Nice a lancé un **Défi fluence** *C'est moi le plus fort (en lecture)* pour encourager les élèves à progresser et à gagner des livres (albums, romans, documentaires) variés. **La clôture des inscriptions est fixée au 15 février.** Toutes les informations sont sur le site des lettres. Vos élèves ont toutes leurs chances !

Lycée

Continuité pédagogique	De **nouvelles fiches** sont disponibles sur Eduscol : "Adopter un plan de continuité pédagogique au lycée","Sur quel accompagnement s'appuyer pour mettre en œuvre la continuité pédagogique", "Mettre en œuvre la continuité pédagogique en lycée", "Ressources et services pour l'enseignement hybride" et "Équipement pour l'enseignement hybride".
Ecrit et oral	**Pour l'épreuve anticipée orale de français**, les descriptifs pourront : — ne compter que **quatorze textes** (au moins trois extraits des œuvres intégrales au programme par objet d'étude, afin de soutenir la préparation des élèves à l'exercice écrit de la dissertation) dans la voie générale ; les professeurs auront évidemment toute liberté de mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours sur ce descriptif) ; — ne mentionner que **sept textes** dans la voie technologique selon la répartition minimale suivante : au moins deux textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées », auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ; au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude. L'épreuve écrite de français demeure inchangée.

EAF		Il s'agit de permettre à chaque élève de lire des textes longs et d'être en mesure de choisir la dissertation à l'écrit. Rappelons que l'étude d'une œuvre et la préparation à la dissertation ne peuvent se limiter à des explications de textes suivies d'approches thématiques générales. Elles favorisent familiarité et intimité avec le texte : circulation dans son espace, appréhension de l'unité d'un acte ou d'une grande scène par exemple, aptitude à faire des analogies (entre des temps de l'œuvre, des personnages), etc. On évite aussi de ne traiter qu'une dissertation pendant toute la séquence pour multiplier les approches réflexives, les questions authentiques, auxquelles on répond avec des degrés d'approfondissement différents.
	Oral Question de grammaire	L'arrêté ministériel du 28 septembre 2020 a modifié le programme de français des classes de seconde et de première de la voie générale et technologique en ce qui concerne les **objets d'étude de grammaire** : ceux qui devaient être étudiés en seconde doivent désormais l'être *« dès la classe de Seconde »*, ce qui n'exclut pas que l'on puisse y revenir en première en cas de besoin. Cette modification rend caduque la disposition suivante, relative à l'oral de l'EAF, prise par la note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n° 6 du 31 juillet 2020) : *« S'agissant de la question de grammaire, les notions rencontrées en classe de seconde, mais non approfondies en classe de première, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel de la question posée au candidat »*. Les questions de grammaire posées lors de cet oral pourront donc porter sur un objet d'étude étudié en première ou en seconde.
	Oral Deuxième partie de l'épreuve	La note de service du 23 juillet 2020 établit que « le candidat dispose des mêmes documents pour l'épreuve et pour sa préparation ». Suite à un arbitrage juridique, il ne sera pas possible au candidat d'apporter un **exemplaire du livre** qu'il présente dans la deuxième partie de l'oral. Le seul document dont il dispose est le descriptif ou des œuvres et des textes étudiés. Cette décision a été prise pour éviter des tricheries.
HLP	**Epreuve terminale**	Les enseignements de spécialité des baccalauréats général et technologique ne seront pas évalués au travers d'épreuves au mois de mars mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements. Les équipes sont encouragées à organiser, dans la mesure du possible, des devoirs sur table dans les conditions de l'examen et fondés sur les sujets des épreuves terminales de spécialité, selon le calendrier initialement prévu ou ultérieurement. Les sujets nationaux qui auraient dû servir aux épreuves de mars seront en effet publiés sur la **banque nationale de sujets à compter du 15 février** et pourront donc être librement exploités.
	Grand oral	**Présentation du grand oral sur eduscol :** https://eduscol.education.fr/729/presentation-du-grand-oral (où figure notamment depuis aujourd'hui une FAQ qui résout certains problèmes).
		Parcours « Préparer et Évaluer le grand oral » https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2060 qui permet de se former à l'exercice.
		Les **formations** académiques (enregistrement et diaporamas) sont disponibles sur le **site académique des lettres.**

LCA		Des **formations de bassin** sont en préparation sur la **liaison collège-lycée.** La première est prévue au lycée Dumont d'Urville le 11 mars. D'autres suivront au lycée du Val d'Argens et au lycée Masséna. U**ne visioconférence sur les LLCA est fixée le mardi 9 février à 17h 30** afin de faire le point sur les conditions d'enseignement de cette spécialité en première et en terminale. Les **documents d'accompagnement** pour les programmes de lycée, option et spécialité, sont consultables sur eduscol : https://eduscol.education.fr/1696/programmes-et-ressources-en-langues-et-cultures-de-l-antiquite-voie-gt. Vous pouvez accéder à la **banque de ressources numériques éducatives pour les LCA**, Maskott, présentées dans le cadre de la BRNE. Pour le college et le lycée. - accès à la banque Maskott : https://lca.maskott.com/ - plaquette de presentation : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Numerique/81/5/Maskott_LCA_2p_MEN_1324815.pdf - guide pédagogique : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Numerique/81/7/Maskott_LCA_16p_MEN_1324817.pdf Vous trouverez des informations complémentaires avec capsule de présentation sur le site eduscol : https://eduscol.education.fr/228/brne